

Commission informatique de la Faculté des lettres (CIF Lettres)

Séance du 13 février 2020, 10h – 11h30, salle L502

Présents : Mmes B. Joyeux-Prunel et F. Zay, MM. L. Baumer (président), L. Cau (Distic), J. David, F. Goubier, P. Grespan, P. Schubert et P. Coet

Excusés : Mme C.-L. Mottaz-Jiang et M. R. Wetzel

Demandes de cofinancement à soumettre à la COINF

La commission a reçu trois propositions.

Concernant les projets « archéologie » et « images », M. P. Grespan signale d'une part que le matériel envisagé coûte nettement plus cher que prévu, et d'autre part que la Distic a l'intention de déployer des machines virtuelles qui pourront être louées temporairement, selon les besoins des utilisateurs. Mais ce projet n'est pas encore finalisé – il le sera dans les 12 prochains mois selon M. L. Cau – alors que nos besoins sont immédiats. M. P. Grespan suggère de redimensionner les deux demandes, l'une portant sur le matériel et l'autre sur l'engagement de personnes. M. P. Schubert constate que la Faculté a le choix entre l'acquisition de machines qui lui seraient propres et le partage de ressources informatiques ; il préfère le partage, notamment parce que ces ressources seront mieux utilisées sur la durée. Mme F. Zay et Mme B. Joyeux-Prunel évoquent également la possibilité de collaborer avec le Bodmer Lab, lequel dispose d'un matériel de pointe et du personnel qualifié. Une collaboration est cependant soumise à diverses contraintes, par exemple d'accessibilité et de disponibilité. Décision : le projet « archéologie » est revu à la baisse avec deux machines, pour un coût total d'environ 26'000 F, dont la moitié est demandée à la COINF. Le projet « images » est redimensionné avec une demande de matériel de 1'002,50 F et de salaires pour 7'200 F. La commission donne une priorité haute aux deux projets.

Le 3^e projet, en mésopotamien, concerne la récupération d'une base de données développée avec Filemaker pro. Décision : sous réserve de modifier la demande en la liant au domaine de l'enseignement – cette base est un outil pour la formation – la commission soutient ce projet en lui donnant également une priorité haute.

Parc informatique et politique d'équipement

Le rythme des renouvellements est de 5 ans, pour un parc qui compte environ 650 machines. Mme F. Zay soulève la question, en matière d'équipement, de l'absence de choix donné aux CC et aux CE entre un poste fixe et un portable. Elle estime que cette disposition est non seulement problématique, notamment à l'ELCF, mais aussi qu'elle discrimine ces deux catégories d'enseignants. M. P. Grespan précise que cette règle est appliquée avec souplesse en fonction des situations. Il ajoute qu'un équipement plus large des enseignants avec des portables est une question récurrente.

Décision : le texte du tableau *Politique d'équipement informatique de la Faculté* est ainsi modifié pour les CC, les CE et les Privat Docent – « *en principe* poste fixe ».

<https://www.unige.ch/lettres/fr/faculteinterne/informatiquepa-pat/>

Budget d'investissement

La dotation de la Faculté est constante depuis quelques années. Elle suffit pour assurer le renouvellement du parc et une modeste augmentation de ce dernier. Cela étant, elle est insuffisante pour réaliser des projets d'une certaine ampleur.

Stratégie numérique

M. F. Goubier indique que l'équipe de soutien à la recherche est toujours plus confrontée à des questions relatives au numérique. De plus en plus de projets intègrent cette dimension, d'autres présentent un potentiel de développement qui n'est pas exploité. Le numérique peut être un élément constitutif du projet ou au contraire en être une composante mineure. Le service de soutien à la recherche n'a pas l'expertise ou les connaissances nécessaires pour

conseiller ou aider convenablement les chercheurs, à tel point que le volet numérique est parfois tout simplement abandonné ou remplacé par une demande de financement pour une sous-traitance.

M. L. Baumer informe la commission qu'un document est en cours d'élaboration, qui recensera toutes les compétences disponibles et qui sera mis en ligne. M. P. Schubert confirme que les rapports d'expertise mettent souvent le doigt sur de possibles problèmes techniques. Cet aspect doit donc être traité en amont. Mme F. Zay se demande si un poste dédié, par exemple d'ingénieur, ne serait pas une bonne réponse au problème. Plusieurs membres de la commission estiment que cette solution présente aussi des inconvénients : compétences, intérêt du travail, sans parler de l'aspect budgétaire.

M. F. Goubier pense que sa collègue et lui devraient améliorer leurs connaissances pour être à même de donner des réponses de premier niveau. M. P. Schubert appuie cette proposition car il doute de l'utilité d'un poste supplémentaire. M. J. David rappelle qu'à la base de tout projet, il y a d'abord les exigences de la discipline ; le numérique n'intervient qu'ensuite. Mme B. Joyeux-Prunel souligne aussi l'importance de l'enseignement dans le domaine des humanités numériques.

Décision : la commission attend de Mme R. Vicovanu et de M. F. Goubier qu'ils proposent un plan de formation qui les mettrait à même d'assurer le conseil et le soutien de premier niveau dans le domaine numérique.

SI-Etudiants

Le projet est abandonné car aucune offre reçue n'est satisfaisante.

Divers

Pas de divers.

PCO/13.02.2020